



ASSISES DE LA FORÊT ET DU BOIS

ASSEMBLÉE DE CORSE

28 novembre 2014

CONTRIBUTION DE L'INTERPRO LEGNU VIVU

PROPOSITION DE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE FORÊT-BOIS DE CORSE

PROGRAMME GLOBAL DE L'ACTION COLLECTIVE

AXE 1 : CERTIFICATION « BOIS DE CORSE »

AXE 2 : VALORISATION DU BOIS D'ŒUVRE

AXE 3 : COMPLEMENTARITE DU BOIS ENERGIE

AXE 4 : MONTEE EN COMPETENCE DES ENTREPRISES

AXE 5 : ANIMATION DE L'ACTION COLLECTIVE

AXE 1 : CERTIFICATION « BOIS DE CORSE »

La démarche de certification, sur le modèle élaboré par l'association « Bois des Alpes », réunit les acteurs de la filière forêt-bois qui souhaitent optimiser la valorisation des bois de la forêt corse par la création d'une offre de qualité de produits et services exemplaires en termes de développement durable.

Une convention de partenariat pourrait être passée avec l'association « Bois des Alpes » afin de bénéficier de son expérience dans la conduite du processus menant à la certification « Bois de Corse ».

Action 1.1. Réflexion sur la structure porteuse de la certification

Action 1.2. Elaboration du cahier des charges de la certification

Action 1.3. Caractérisation des essences

Action 1.4. Promotion de la certification

Action 1.1. Réflexion sur la structure porteuse de la certification

La première étape de la certification consiste à identifier tous les acteurs de la filière souhaitant s'impliquer dans la démarche, puis à choisir la forme juridique la plus appropriée pour la mener à bien : c'est la forme associative qui a été choisie dans le massif alpin.

Le rôle de cette structure consiste à :

- Défendre, gérer et promouvoir la certification
- Offrir des services aux entreprises certifiées pour les aider à rester compétitives sur le marché
- Conseiller les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre dans leurs projets de construction

Les modalités du pilotage de cette étape initiale devront être définies au préalable par consensus.

Action 1.2. Elaboration du cahier des charges de la certification

La certification, plus qu'une promotion commerciale, offre au moyen d'un contrôle externe indépendant et d'un référentiel validé par les professionnels, une réelle garantie sur les critères suivants :

- Origine des bois et traçabilité garantie sur le massif forestier corse
- Certification en termes de gestion durable de la forêt type PEFC ou FSC
- Caractéristiques techniques : respect des dimensions, séchage, classement mécanique structurel
- Produits élaborés et transformés localement par des entreprises organisées en « grappes »

L'organisme de contrôle externe et indépendant devra être identifié.

Action 1.3. Caractérisation des essences

Le pin Lariciu de Corse a été caractérisé par le FCBA pour son utilisation en bois construction (détermination des caractéristiques mécaniques), d'autres essences doivent l'être aussi comme le pin maritime, le châtaignier et le hêtre.

Action 1.4. Promotion de la certification

La dénomination exacte de la certification et son logo devront être définis pour être déposés auprès de l'INPI.

Les éléments de promotion de la certification, en Corse mais aussi au-delà sur le continent et à l'étranger, devront être élaborés.

AXE 2. VALORISATION DU BOIS D'ŒUVRE

Action 2.1. Prescription du bois dans la construction

Action 2.2. Etudes prospectives

Action 2.3. Programmation et financement des investissements

Action 2.1. Prescription du bois dans la construction

Le poste de « prescripteur pour l'utilisation du bois dans la construction », créé en Corse en février 2014 à l'instigation de l'Interprofession nationale de la filière forêt bois « France Bois Forêt » (FBF) a pour objectif de :

- Promouvoir l'utilisation du bois dans la construction sous toutes ses formes
- Développer l'action territoriale de l'interprofession en termes de prescription bois
- Inciter et accompagner les Maîtres d'ouvrages et les Maîtres d'œuvre dans leurs projets
- Augmenter significativement la part des bois locaux dans la construction
- Accompagner la montée en compétence des prescripteurs et des entreprises

Une participation financière forfaitaire, issue de la Contribution Volontaire Obligatoire, est attribuée annuellement par FBF à chaque interprofession régionale, cet apport constitue des fonds propres au même titre que les cotisations des adhérents de l'Interprofession régionale.

Les Régions contribuent elles aussi au financement de ce poste ; en Corse, la Collectivité Territoriale y participe via l'ADEC.

Action 2.2. Etudes prospectives

Des études prospectives devront être engagées pour déterminer quels produits issus de la forêt corse peuvent être valorisés, en Corse comme à l'exportation, selon quelles spécifications, en quelles quantités et à quelles échéances :

- Pour la construction bois, la charpente, la menuiserie
- Pour l'isolation thermique des bâtiments, tant en construction neuve qu'en réhabilitation
- Pour l'agencement et le mobilier

Le potentiel de valorisation des essences feuillues et des essences de « cueillette » devra être évalué ainsi que les moyens de leur collecte (plateforme de dépôt avec accès internet).

De ces études devra découler un scénario de création de scieries (ou de reprise de scieries existantes) dont il s'agira de déterminer le nombre, la localisation, les spécialités, le rythme d'apparition sur le marché en fonction de l'évolution projetée de la croissance du marché d'une part, des possibilités d'accroissement de la récolte d'autre part.

Action 2.3. Programmation et financement des investissements

Le développement progressif et coordonné de l'activité des différents segments de la filière forêt - bois nécessitera la programmation d'investissements publics et privés pour :

- L'adaptation du régime forestier aux besoins émergents et l'amélioration de l'accès à la ressource forestière (pistes, câble, ...) de manière à permettre des prévisions de récolte et l'établissement de contrats d'approvisionnement à des coûts maîtrisés
- Le développement des surfaces de production forestière dans le cadre d'une gestion durable qui intègre les approches environnementale, économique et sociale
- L'équipement des scieries afin de répondre aux exigences de la certification (traçabilité, séchage, tri, stockage sous abri, ...) et leurs éventuelles spécialisations (feuillus, essences rares, bois de menuiserie, production de composants de type bois lamellé-collé, bois massif reconstitué, panneau contrecollé, ...)
- La mise à niveau de l'équipement des entreprises de la seconde transformation (mise aux normes, aspirations, ...)
- L'acquisition de matériel de production moderne et compétitif (encolleuses, presses, centres d'usinage à commande numérique, ...)

Des modalités d'aides financières et de financements devront être élaborées aussi bien pour les installations nouvellement créées que pour les petites entreprises, souvent unipersonnelles, disséminées sur tout le territoire et notamment en zone rurale.

AXE 3. COMPLEMENTARITE DU BOIS ENERGIE

Action 3.1. Valorisation des rémanents d'exploitation forestière et des connexes de scierie

Action 3.2. Prescription du bois-énergie

Action 3.3. Observatoire régional du bois-énergie

Action 3.1. Valorisation des rémanents d'exploitation forestière et des connexes de scierie

L'offre en bois-énergie devra être développée prioritairement par :

- la valorisation des bois d'éclaircie, des sujets impropres au bois d'œuvre et des rémanents d'exploitation forestière sous forme de plaquettes forestières
- des connexes de scierie sous forme de granulés de bois.

Action 3.2. Prescription du bois-énergie

La création d'un poste de conseiller bois-énergie devra permettre de poursuivre la sensibilisation des collectivités locales et des Maîtres d'ouvrage publics et privés sur l'intérêt des chaufferies bois collectives, particulièrement dans les zones rurales et les villages excentrés.

Action 3.3. Observatoire régional du bois-énergie

Un observatoire du secteur bois-énergie devra être créé, il sera animé par ses principaux acteurs – professionnels, SEM Corse Bois Energie, ... – pour lutter contre l'exploitation sauvage du bois de chauffage, organiser la commercialisation du bois-bûche, moderniser les installations existantes, participer à l'évaluation des projets d'installations nouvelles.

AXE 4. MONTEE EN COMPETENCE DES ENTREPRISES

L'offre de formation pour les différents métiers de la filière, tous en constante et rapide évolution, doit être renforcée et diversifiée que ce soit en formation initiale, en alternance ou en formation continue au sein des lycées professionnels, des CFA et de l'Université.

La coopération, les échanges et les partenariats avec les organismes de formation étrangers impliqués dans la filière forêt-bois doivent être encouragés, à l'instar de l'accord de coopération conclu en septembre 2014 entre l'Université de Corse (Paolitech) et l'Université d'Innsbrück (Chaire de construction bois).

La qualité souvent exceptionnelle de la ressource forestière de la Corse, notamment celle du Pin Lariciu, est une opportunité de recherche et développement de produits innovants à forte valeur ajoutée et susceptibles d'être exportés.

L'émergence d'une ingénierie de la construction bois en Corse doit être encouragée.

Action 4.1. Formation des opérateurs

Action 4.2. Accompagnement du développement des entreprises

Action 4.3. Innovation

Action 4.1. Formation des opérateurs

Plusieurs spécialisations doivent être proposées pour adapter les compétences des opérateurs aux nouvelles technologies de transformation du bois et de mise en œuvre des ouvrages en bois :

- Evaluation de la qualité des bois au cours de l'exploitation forestière
- Classement mécanique des bois par ultrasons dans les scieries
- Conduite du processus de séchage des bois en scierie
- Gestion des interfaces et finition des ouvrages en bois sur chantier

Une formation spécifique sera proposée dès la rentrée universitaire 2015 aux chefs de chantier et aux conducteurs de travaux de Corse, mais aussi du continent, ayant au moins trois ans d'expérience, même non diplômés, qui leur permettra d'accéder à un niveau d'ingénieur travaux spécialisé dans la construction bois.

Cette formation organisée à Paolitech, unique en France, sera validée par un diplôme universitaire.

Action 4.2. Accompagnement du développement des entreprises

Le développement des entreprises, plus ou moins rapide et intense selon les cas, sera nécessairement accompagné d'une évolution des compétences managériales des dirigeants, notamment dans les domaines de :

- La gestion de la qualité au sein de l'entreprise et dans la relation client-fournisseur
- La gestion coopérative de l'entreprise
- Le fonctionnement collaboratif des entreprises en « grappe »

Cet accompagnement devra être adapté à la taille, la localisation et la spécialité des entreprises. Ainsi, une attention particulière devra être portée à la dynamisation des micro-entreprises disséminées dans le tissu rural de la Corse.

Action 4.3. Innovation

- La volonté d'innover doit se retrouver à tous les stades du processus d'élaboration des produits, qu'il s'agisse de composants du bâtiment, des bâtiments eux-mêmes, du mobilier ou d'objets de la vie courante, de la recherche appliquée jusqu'à la commercialisation.
- La résidence de design « A Fabbrica » qui a pour thème « le bois » pour sa première édition, et donc soutenue par Legnu Vivu, est un exemple d'une démarche transversale qui valorise aussi bien le matériau que le territoire sur lequel il pousse et les hommes qui le transforment.
- La proportion importante (environ 20 %) de bois de très haute qualité dans le gisement de pin Lariciu en Corse devrait permettre la mise sur le marché de produits à très hautes performances mécaniques grâce à des procédés de compression localisée, d'injection de résine ou autre qui pourront être développés dans le cadre de la coopération inter-universitaire.
- L'émergence de la chimie « verte » devra être anticipée, par exemple dans le domaine déjà identifié des mousses de tanins dont regorgent l'écorce des pins maritimes et les châtaigniers.

AXE 5. ANIMATION DE L'ACTION COLLECTIVE

Action 5.1. Mobilisation des acteurs

Action 5.2. Identification des nouveaux besoins

Action 5.3. Guichet unique

Action 5.1. Mobilisation des acteurs

Il revient tout naturellement à l'Interprofession Legnu Vivu le rôle d'animer l'ensemble du processus de développement en cours, de stimuler la participation de l'ensemble des acteurs, et tout particulièrement celle des entrepreneurs, de susciter leur adhésion au projet, de recueillir leurs propositions et les encourager à les élaborer en commun.

Cette co-construction se traduira par des réunions organisées par thèmes, par zones géographiques, par métiers selon les priorités définies en commun, à la demande de certains des acteurs ou pour faire face à des situations particulières.

Des voyages d'étude seront organisés pour bien comprendre les enjeux des évolutions envisagées, identifier leurs atouts et leurs faiblesses, rencontrer leurs promoteurs et/ou leurs protagonistes, valider leur cohérence par rapport au contexte particulier de la Corse.

Action 5.2. Identification des nouveaux besoins

Une veille active devra être assurée pour identifier les nouveautés, tant techniques ou technologiques qu'organisationnelles, comprendre leur intérêt pour le développement de la filière forêt-bois en Corse, engager le processus de leur adaptation au contexte local.

Action 5.3. Guichet unique

L'Interprofession Legnu Vivu a vocation à devenir le « guichet unique » auquel pourront s'adresser les entrepreneurs pour élaborer, si besoin, leurs projets de développement, les valider au regard de l'évolution globale de la filière, les aider à en trouver le financement.



MERCİ DE VOTRE ATTENTION